POUR LA MONTAGNE

Le mensuel d'information de l'Association nationale des élus de la montagne - avril 2024 - n°358 - 6 €

DOSSIER
L'hydroélectricité : un atout majeur de la montagne

Mountain Planet
Rendez-vous du 16 au 18 avril à Alpexpo – Grenoble

Logement
Les attentes des élus sur la décentralisation

Tourisme
Le bilan de la saison hivernale

1984-2024

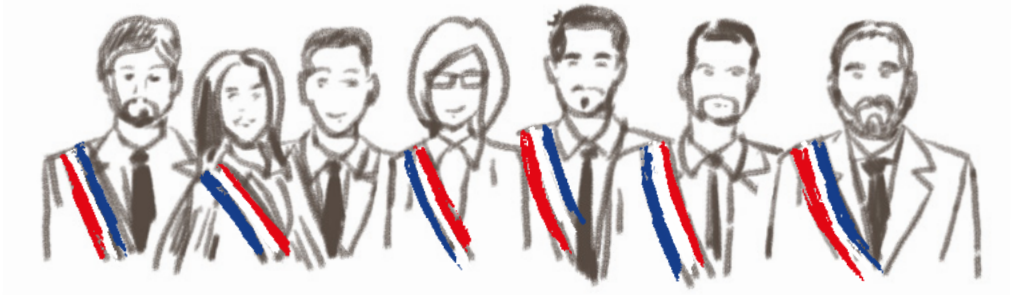

L'Association nationale des élus de la montagne fête ses 40 ans !

ANEM
ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS DE LA MONTAGNE

Illustration : Nathalie Wolff

Édito

Pascale Boyer
Présidente de l'ANEM, députée des Hautes-Alpes

L'eau, créatrice de valeur

Sans eau il n'y a pas de vie et nous pourrions ajouter que, en montagne, l'eau produit beaucoup d'énergie !
En France, les premières centrales hydroélectriques sont apparues au milieu du 19e siècle dans les Alpes françaises. C'est à partir des premiers barrages, qui dans un premier temps servaient pour le stockage de l'eau, que l'industrie de la houille blanche s'est développée et a permis la production d'une énergie renouvelable et abondante.
Du fait de leur présence ancienne sur les territoires, les centrales hydroélectriques sont désormais intégrées au « cadre de vie » des riverains. Leur implantation historique a créé des interactions tant avec les populations locales et les acteurs politiques locaux qu'avec les acteurs agricoles ou industriels régionaux. Cette connaissance des acteurs, des enjeux, des équilibres territoriaux et de leur histoire, est capitale pour exploiter un aménagement hydroélectrique dans l'intérêt du territoire sur lequel il est implanté.

> « L'ANEM a toujours défendu et continuera de défendre le développement de l'hydroélectricité en montagne. »

C'est la raison pour laquelle l'ANEM a toujours défendu et continuera de défendre le développement de l'hydroélectricité en montagne parce que l'hydroélectricité participe à l'aménagement du territoire et, de fait, au développement des activités économiques telles que l'agriculture, les activités de loisirs et industrielles, ainsi qu'au stockage de l'eau potable partagée au sein des bassins versants.
Il est indispensable de maintenir et même de renforcer le développement de l'hydroélectricité afin de maintenir les activités déjà existantes et de participer à la réindustrialisation décarbonée de la nation.

L'essentiel

P. 3 Édito
L'éditorial de Pascale Boyer, présidente de l'ANEM et députée des Hautes-Alpes.

P. 5 Actu
- Un nouvel accord entre l'État et Orange sur le déploiement de la fibre dans les zones AMII
- La campagne « Bienvenue en estive » reprend dans les Pyrénées

P. 6 L'écho des massifs
Universités, lycées techniques, centres de formation aux métiers de la montagne… chaque massif offre des filières d'enseignement d'excellence qui contribuent grandement au dynamisme et à l'attractivité des territoires montagnards.

P. 7 Tourisme
Une affluence globalement en hausse sur la saison hivernale mais des situations contrastées selon les stations.

P. 8 Les 40 ans de l'ANEM
Afin de se souvenir des grands combats menés par les élus de la montagne, *PLM* poursuit sa rencontre avec les anciens présidents de l'Association. Dans ce numéro : François Brottes et Martial Saddier.

P. 15 Événement : Mountain Planet
Un salon tourné vers l'avenir : rendez-vous du 16 au 18 avril au parc Alpexpo à Grenoble pour le plus grand salon mondial dédié à l'aménagement et aux innovations des territoires de montagne.

P. 16 Logement
Décentralisation de la politique du logement – l'enquête de l'ANEM.

P. 18 Anniversaire
Le Club alpin français fête ses 150 ans et continue à œuvrer pour que la montagne demeure un espace de liberté et d'avenir.

P. 19 Vie de l'ANEM
- L'ANEM auditionnée le 12 mars sur les risques d'inondations
- La conférence organisée le 17 avril par l'ANEM sur les enjeux de la rénovation énergétique à l'occasion du Mountain Planet

P. 10
DOSSIER

© Hervé Hote

La montagne joue la carte de la petite hydro-électricité

L'hydroélectricité est dans les gènes des territoires de montagne, lesquels ont un rôle majeur à jouer dans le développement des énergies renouvelables. Les élus de la montagne en sont des militants convaincus.

Photo ci-dessus :
Centrale de Nyer (66)

Pour la montagne est édité par l'Association nationale des élus de la montagne – 7, rue de Bourgogne, 75007 Paris – Tél. : 01 45 22 15 13
Directrice de la publication et de la rédaction : Marie-Annick Fournier
Rédaction : Benoit Colboc, Dorothée Collet, Ève du Montant, Raphaëlle Pouradier Duteil, Jean-Marie Safra
Communication : Ève du Montant
Conception et réalisation graphique : Nathalie Wolff
Photos : droits réservés sauf crédits. Une de couverture : © Hydrocop / Sud-Hydro. Centrale de Latour (65)
Impression : L'Artésienne – 20, rue Tholozé, 75018 Paris. N° de commission paritaire : 0328G84199. ISSN : 0296-7987.
Abonnement : 57,23 €/11 numéros. Ce numéro a été tiré à 4 200 exemplaires. Dépôt légal à parution.
Ce magazine est imprimé sur du papier certifié PEFC.

Actu

Déploiement de la fibre : un nouvel accord entre l'État et Orange dans les zones AMII

© Pixabay

Le 12 mars 2024 a été signé un accord entre l'État et Orange visant à couvrir en fibre optique les communes dans les zones AMII (appel à manifestation d'intention d'investissement) dont le déploiement est au ralenti. Cet accord vise à relancer la dynamique pour atteindre l'objectif du 100% fibre en 2025. Orange s'engage ainsi à raccorder à la fibre « de manière inconditionnelle » 98,5% des foyers qui ne le sont pas encore. Cela représente 1 120 000 logements supplémentaires d'ici fin 2025. Orange promet également « un rattrapage » dans 55 EPCI, dont seize incluant des communes de montagne, où les déploiements sont très en retard, ce qui représente 140 000 logements raccordables en 2024. La mise en place d'un mécanisme de raccordement sur demande (RAD) fait aussi partie des engagements prévus dans l'accord. Ce dispositif permettra aux Français qui en font la demande d'être raccordés à la fibre dans les six mois. Orange doit également proposer une offre d'accès à la fibre à tarif social et la possibilité de conserver lors du passage du cuivre à la fibre un abonnement téléphonique seul, pour un tarif inchangé. Marina Ferrari, secrétaire d'État chargée du Numérique, s'est engagée auprès des association d'élus à suivre de près la mise en œuvre de cet accord. Un reporting trimestriel sera établi afin de s'assurer que l'objectif du Plan THD en 2025 soit tenu. Il faut cependant noter que la problématique des raccordements complexes n'a pas été résolue dans cet accord, notamment lorsque des surcoûts interviennent et qu'ils sont demandés directement aux clients. Néanmoins, la secrétaire d'État a affirmé « qu'aucun territoire et aucun de nos concitoyens souhaitant accéder à la fibre ne sera laissé sans solution ».

« Bienvenue en estive » : une campagne de sensibilisation élargie en 2024

Lancé en 2023 dans les Hautes-Pyrénées pour répondre à un afflux de visiteurs, ce dispositif de communication sur les bons comportements à adopter par les touristes afin de préserver les espaces naturels montagnards et ceux qui y travaillent va être reconduit et élargi cette année.

L'ensemble des acteurs de l'espace montagnard ont travaillé de concert pour améliorer l'accueil et l'expérience des visiteurs en estive. Sensibiliser aux pratiques pastorales et à la culture montagnarde, éviter les conflits d'usages, l'originalité de cette démarche réside dans l'approche choisie : ni autoritaire ni même éducative, elle exprime davantage la volonté de partager l'identité montagnarde. Les messages se veulent fermes mais non répressifs, jouent sur l'humour et un ton décalé, et apportent des informations pratiques comme la nécessité de garder son chien en laisse, la bonne attitude à avoir face à un chien de troupeaux ou l'importance de ramener ses déchets.

La philosophie de cette campagne repose sur la conviction que le tourisme et le pastoralisme (et plus largement l'agriculture), souvent opposés, sont en réalité complémentaires. Le pastoralisme participe à l'attractivité touristique du territoire à différents niveaux (entretien des espaces, biodiversité, montagne vivante, identité culturelle, produits du terroir, etc.) et le tourisme apporte notamment des débouchés aux productions agricoles. Elle met aussi l'accent sur le fait que la montagne, espace de liberté, n'est pas exempte de règles.

En 2024, les organisateurs prévoient de poursuivre le déploiement de la signalétique et la mise en place de médiateurs pastoraux qui iront à la rencontre des promeneurs. La campagne « Bienvenue en estive » inclut aussi la formation des différents acteurs de ces espaces comme les guides de montagne, les accompagnateurs ou les équipes du Parc national. Les organisateurs de trails feront partie des nouveaux professionnels à sensibiliser. L'objectif est enfin d'élargir l'ensemble de cette démarche aux départements montagnards voisins, comme l'Ariège, l'Aude ou la Haute-Garonne.

L'écho des massifs

Formation : quand montagne rime avec excellence

Parce que le dynamisme d'un territoire passe aussi par sa capacité à former celles et ceux qui y vivent, *PLM* s'intéresse ce mois-ci aux établissements qui font la réputation de nos montagnes en termes de formation.

Alpes

Assurer la transition des ressources

© Pixabay

Avec une ouverture souhaitée en 2026, la Haute école du bois et de la forêt, implantée dans la communauté de communes Pays des Écrins, a été pensée comme un campus européen. Lors des premières rencontres qui ont eu lieu en juillet 2023, une quarantaine de personnes ont été réunies afin de tester un modèle pédagogique qui accompagne la transformation des secteurs forestier et bois en développant des compétences nouvelles, inhérentes au défi climatique.

Corse

Dépasser la contrainte insulaire

Longtemps les lycéens de Corse ont dû rejoindre le continent pour accéder à une offre de formation adaptée à leurs besoins. Mais aujourd'hui, l'Université Pasquale Paoli, fortement impliquée dans le dynamisme et l'avenir de son territoire, affiche un bilan tout autre avec quatre sites répartis sur l'île, 130 diplômes allant du niveau bac au doctorat, 400 personnels enseignants recrutés pour accompagner 5 100 étudiants nés ici ou venus d'ailleurs.

Vosges

Le prestige hôtelier

Labellisé « lycée des métiers de l'hôtellerie et de la restauration », JBS Chardin est un établissement d'excellence situé à Gérardmer qui attire de nombreux jeunes de la région mais aussi venus de toute la France et même d'Europe (projets Erasmus+ et Euroscol). Au fil des années, sa réputation s'est faite grâce à des partenariats avec de nombreux restaurants et en remportant des concours prestigieux, notamment lors du Salon de l'agriculture.

JBS Chardin

labellisé
« lycée des métiers de l'hôtellerie et de la restauration »

Jura

La tradition horlogère

C'est en 1836 que la ville de Morteau monte sa première école d'horlogerie, dans un contexte de crise sociale, afin de former des jeunes chômeurs et de lutter contre la concurrence suisse. Si aux formations horlogères, celles de mécaniques de précision, secrétariat et comptabilité sont venues s'ajouter, le lycée Edgar Faure est aujourd'hui le seul établissement comtois à dispenser l'enseignement des techniques horlogères qui font sa réputation.

Massif central

La montagne, cœur de métiers

Porté par la CCI du Cantal, Le Centre de formation aux métiers de la montagne, de la nature et du tourisme entend former les chefs d'entreprise et les salariés de demain qui souhaitent développer les activités de ce secteur à l'échelle du Massif central. Ce sont plus de 30 intervenants et formateurs (cordistes, animateurs en montagne, animateur de vacances…) qui sont mobilisés pour accompagner des projets professionnels quasi sur-mesure.

Pyrénées

Se former au et pour le territoire

© DR

Depuis 70 ans, le lycée Frantsesenia, situé à Saint-Jean-Pied-de-Port, a su adapter son offre de formation (Bac pro, BEP, CAP…) à l'évolution et aux besoins de son territoire. Élevage, tourisme mais aussi services à la personne sont les disciplines et savoir-faire enseignés dans cet établissement qui perpétue les activités d'élevage de montagne et valorise les aménités de ce territoire indissociable des populations rurales qui l'ont façonné.

Tourisme

© Unsplash

Saison hivernale : un bilan à la hausse mais contrasté

Les chiffres de la saison en cours confirment les pronostics plutôt positifs de l'avant-saison.

La fréquentation affiche une hausse globale de 3,5% depuis le démarrage de la saison, par rapport à l'année précédente. Les vacances de Noël se sont avérées particulièrement bonnes avec un taux d'occupation des lits de 82%, soutenu par la convergence sur les mêmes semaines des vacances étrangères et françaises. La clientèle internationale a fait d'ailleurs un beau retour avec une augmentation des nuitées de 13.4% à Noël, notamment britannique et belge. Les réservations immobilières ont également bien suivi en janvier avec un taux d'occupation de 65% (+5.5%), et pour les vacances de février avec un taux d'occupation de 83% (+3%).
Mais le contraste est néanmoins prononcé entre les stations de haute montagne et celles de moyenne et basse montagne. En cause, l'enneigement. En effet, si les premières neiges sont arrivées tôt, ce qui avait permis l'ouverture de quelques domaines dès le mois de novembre dans les Alpes et les Pyrénées (voir notre article de décembre 2023), les perturbations et la douceur des températures ont entraîné un déficit d'enneigement dans bon nombre de stations françaises. Même dans les Alpes, pourtant mieux préservées qu'ailleurs, le manteau neigeux a causé des inquiétudes.
Dans les stations les moins enneigées, des baisses de fréquentation de 40 à 50% ont pu être observées. Le Massif central, le Jura et dans une moindre mesure les Vosges, aux altitudes inférieures à 1 900 mètres, souffrent le plus. Dans les autres massifs, la fréquentation des stations, si elle reste bonne, est hétérogène, avec des taux d'occupation de 86% dans les Alpes du Nord (+5%), 72% dans les Alpes du Sud (+3%) et 71% dans les Pyrénées (-3%).
Ainsi, si les vacances en montagne continuent à attirer la clientèle, les touristes adaptent progressivement leurs comportements et les stations leur offre. Les vacanciers tendent à partir au dernier moment, à aller plus haut et à rester moins longtemps (voir article de décembre 2023). Mais ils recherchent également les stations qui peuvent proposer des activités alternatives comme la randonnée en altitude. Les offices de tourisme ont appris à composer avec les aléas climatiques et élargissent de plus en plus leur palette d'offres.
Les chutes de neige de février et mars, qui ont notamment permis une reprise d'activité dans le Massif central, font toutefois espérer une belle fin de saison.

> **« Si la fréquentation touristique des stations de montagne est bien au rendez-vous, le contraste est fort entre les stations de haute montagne et celles de plus basse altitude. En cause, les conditions d'enneigement. »**

Les 40 ans de l'ANEM

« Il nous faut toujours nous serrer les coudes »

François Brottes
Président de l'ANEM de 2004 à 2006

Martial Saddier
Président de l'ANEM de 2006 à 2008

Dans le cadre des 40 ans de l'Association, *PLM* poursuit les interviews croisées de ses anciens présidents en donnant, ce mois-ci, la parole à François Brottes et à Martial Saddier. Le premier a été président de l'ANEM de 2004 à 2006, maire de Crolles et député. Il est conseiller maître à la Cour des comptes. Martial Saddier a présidé l'ANEM de 2006 à 2008, il fut son plus jeune président, maire de Bonneville et député. Il est président du Conseil départemental de Haute-Savoie.

Que retenez-vous de vos deux années passées à la tête l'ANEM ?

François Brottes : Quand j'ai dû passer le relais au bout de deux ans en tant que secrétaire général et deux ans comme président, j'ai eu un pincement au cœur. Lorsqu'on plonge dans le bain de cette merveilleuse association, on y laisse un peu sa chemise. Il y a un engagement humain qui est tout à fait remarquable mais il nous faut mener un combat qui n'est jamais facile puisqu'on est toujours le pot de terre contre le pot de fer. De tout cela, je retiens cette énergie qui rassemble des territoires ayant des problématiques communes. Nous n'avons d'ailleurs pas vraiment le choix : il nous faut toujours nous serrer les coudes. Et c'est ce que nous faisons à longueur de mandats.

Martial Saddier : Très franchement, et même si j'ai été député durant quatre mandats, ces deux années à la tête de l'ANEM font partie de mes meilleurs souvenirs de parlementaire. J'en retiens le Livre blanc de la montagne que j'ai présenté au Congrès de Gérardmer. Quand on se rappelle que son titre était *Une montagne vivante, 365 jours par an*, on s'aperçoit que nous étions assez visionnaires. C'était la première fois que l'ANEM s'intéressait aux sujets environnementaux et en parlait librement. Nous avions commencé à écrire que les stations de basse altitude pouvaient être confrontées au non-enneigement. Vingt ans après, nous sommes en plein dedans… Mais le ski n'est pas mort. De nombreuses stations seront encore viables à l'horizon 2050.

Quel est le dossier qui a été le plus difficile à traiter ?

F. B. : Les sujets sont vastes et se répètent de génération en génération. Au début des années 2000, nous avions, par exemple, des débats sur le rôle des intercommunalités qui commençaient à prendre une ampleur inconnue. Il est alors devenu évident que les communes qui resteraient isolées n'auraient plus que leurs yeux pour pleurer. Mais nous souhaitions qu'elles ne se retrouvent pas noyées dans des regroupements où leurs réalités ne seraient pas prises en considération. Nous devions trouver le bon compromis. Il y avait aussi tous les sujets classiques sur l'eau, l'assainissement, le loup, le pastoralisme… Le fait qu'on les retrouve aujourd'hui dans l'actualité montre bien que les solutions aux problèmes les plus épineux demandent à être constamment revisitées.

Comment appréhendez-vous l'avenir des territoires de montagne ?

F. B. : Nous sommes dans une logique qui pourrait être sacrificielle. L'adaptation au changement climatique, symbolisé par l'absence de neige durable dans les stations de moyenne et de basse altitudes, remet complètement en cause le logiciel. On ne le découvre pas cette année mais cela prend une tournure dramatique pour un certain nombre de territoires qui sont

obligés de reconsidérer leur façon d'être et de vivre, le tourisme étant une des économies principales de la vie en montagne. S'il n'y a plus d'économie et d'emplois, il n'y aura plus d'habitants. S'il n'y a plus que des personnes âgées, il n'y aura plus de vie sociale. Il faut être prudent car c'est un équilibre qui demeure fragile.

M. S. : Je le place dans la logique du Livre blanc dont je viens de vous parler. C'est-à-dire une montagne qui doit s'adapter au changement climatique et à son impact sur la neige. Toutefois, le fait que l'automne et le printemps semblent se dessiner autrement va avoir des effets positifs. Ce sont deux saisons pendant lesquelles les gens vont avoir de plus en plus envie de venir en montagne. L'été va devenir aussi de plus en plus attractif. En définitive, l'important est que la montagne retrouve un chiffre d'affaires équivalent à ce qui faisait sa force avec le ski en termes de fréquentation. La crainte, c'est aussi que le monde urbain veuille sacraliser la montagne. Autrement dit, que l'on ne puisse plus rien y faire. Les retenues collinaires génèrent par exemple des levées de bouclier. Dans le même esprit, le dernier rapport de la Cour des comptes préconise de faire une étude d'impacts pour un remplacement de télésiège à l'identique… Sans parler du loup que les urbains trouvent très sympathique sans se rendre compte de la catastrophe qu'il génère pour le pastoralisme.

> **« S'il n'y a plus d'économie et d'emplois, il n'y aura plus d'habitants. S'il n'y a plus que des personnes âgées, il n'y aura plus de vie sociale. »**
>
> François Brottes

Comment l'ANEM peut-elle être encore plus efficace pour que soient toujours mieux prises en compte les spécificités de la montagne ?

F. B. : Surtout, il ne faut jamais baisser la garde. L'unité des élus de la montagne, quelle que soit leur sensibilité politique, fait poids dans des moments difficiles qui n'épargnent personne. Il ne faut pas non plus multiplier les combats, il faut choisir ses cibles et s'y tenir. J'ai vu que ce que nous avions fait sur les écoles sert aujourd'hui à limiter la casse en termes de suppressions de postes. Il faut donc sans cesse remettre l'ouvrage sur le métier. Parce que ce qui est acquis à un moment donné peut être revu subrepticement par les équipes gouvernementales suivantes.

C'est encore et toujours le rôle de l'ANEM de peser de tout son poids pour défendre la montagne ?

M. S. : Bien sûr. Il faut que l'Association continue de lutter tous les jours pour expliquer que la montagne a souvent été une terre de misère et que des générations d'élus ont combattu bec et ongles pour qu'elle devienne une terre de richesses. En ce sens, la force de frappe et l'efficacité de l'ANEM reposent toujours sur ses parlementaires. Sur ce plan, le fait que l'Association ait déménagé, sous ma présidence, rue de Bourgogne, et donc au plus près de l'Assemblée nationale, est tout sauf un détail.

© DR

Les 20 ans de l'ANEM

© DR

François Brottes et Martial Saddier lors du 21e Congrès en Corse

DOSSIER

La petite hydro-électricité coche toutes les cases

Afin de mieux comprendre le potentiel et les conditions d'installation des nouveaux équipements de petite hydroélectricité en montagne, *PLM* a croisé les témoignages : élue, experts, responsable d'exploitation ou membre de la société civile décrivent la ressource que représente cette énergie renouvelable dans nos massifs mais aussi certains blocages à sa mise en œuvre.

Les territoires de montagne ont un gros potentiel de production d'hydroélectricité et de séduction. C'est une énergie historique, propre, durable et stockable, mais qui a trois défis à relever : une transition énergétique pour préserver et accroître la production de kilowattheures renouvelables, atténuer les effets du changement climatique et maintenir le tissu économique local.

Rappelons-le : l'hydroélectricité est la première source d'énergie renouvelable française et, surtout, elle est très présente sur les cours d'eau en montagne ; en effet, près de 80% des installations hydroélectriques sont en zone de montagne. De sondage en sondage, l'hydroélectricité ressort toujours nettement en tête des énergies renouvelables préférées des Français. De fait, elle est au cœur du multiusage de l'eau. Son potentiel de développement est loin d'être négligeable. Elle artificialise peu les sols, n'émet pas de CO^2 et, précisons-le à nouveau, ne consomme pas d'eau. Sa capacité de stockage est considérable. Elle est ultra compétitive parce que durable. Elle est à 95% française et totalement européenne.

Lors du dernier Congrès de l'ANEM, le sujet a d'ailleurs fait, encore une fois, l'unanimité. « Le maintien et le renforcement de l'hydroélectricité sont indispensables car toutes les productions doivent être mobilisées pour atteindre les objectifs nationaux et européens », a rappelé la présidente de l'Association, Pascale Boyer. C'est que l'actualité est de plus en plus brûlante. Face au défi du changement climatique, le rôle de l'hydro dans la gestion de la ressource en eau va augmenter : dans sa rétention lorsque l'eau tombe ; dans la régulation des crues ; dans l'alimentation des cours d'eau en périodes de sécheresse ; pour l'aménagement du territoire, le développement de l'économie locale et le maintien de l'emploi.

De toute évidence, la petite hydroélectricité est plus qu'un appoint. Au-delà des kilowattheures produits, elle rend de nombreux services au réseau de distribution mais aussi à la biodiversité en retenant l'eau, notamment en périodes de sécheresse. Il y a aussi la question du partage de l'eau entre la production d'électricité, l'alimentation en eau potable, l'irrigation agricole et le tourisme puisque l'eau sert également à la pratique des loisirs nautiques, aux retenues ainsi qu'à la fabrication de la neige de culture.

> « Rappelons-le : l'hydroélectricité est la première source d'énergie renouvelable française. »

Trop positive, cette vision de la petite hydroélectricité ? Les effets des petites centrales sur l'environnement sont significatifs, soutient en particulier France nature environnement qui, à chaque projet de nouvelle installation en montagne, fait feu de tout bois. « Une petite centrale transforme un cours d'eau vif et courant en un plan d'eau calme, argumente-t-elle.

© Groupe Serhy

↗ Centrale de Villar-d'Arène (05)

Le changement se constate sur la végétation des berges et la faune. L'eau se réchauffe et perd sa capacité d'épuration des polluants. Elle devient également inhospitalière pour les poissons bloqués dans leur migration par la multiplication des seuils. »
Pondérons. Pour être autorisé, un projet de petite hydroélectricité doit montrer « patte blanche », éviter, puis réduire et enfin compenser ses impacts résiduels. Et lorsqu'il porte atteinte à des espèces protégées ou à leur habitat, une dérogation spéciale doit être obtenue par le responsable du projet. Elle ne peut être accordée que sous trois conditions réunies : l'absence de solution alternative satisfaisante, le fait de ne pas nuire au maintien des espèces concernées dans leur aire naturelle et que le projet réponde à une raison impérative d'intérêt public majeur.

L'hydroélectricité reconnue d'intérêt public majeur à partir d'un mégawatt

L'article 19 de la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables du 10 mars 2023 prévoyait que les projets d'installations d'énergies renouvelables soient réputés répondre à une raison impérative d'intérêt public majeur (RIIPM) dès lors qu'ils remplissent les conditions définies par décret en Conseil d'État. La RIIPM a pour objet de lever une contrainte juridique au développement des projets sans remettre en cause d'aucune manière les modalités d'instruction et d'autorisation des projets qui garantissent la protection de la biodiversité. Le décret a finalement été publié au *Journal officiel* du 30 décembre 2023 : l'hydroélectricité a été ainsi reconnue d'intérêt public majeur à partir d'un mégawatt (MW).
Le seuil retenu dans ce décret avait cependant fait l'objet d'âpres discussions à l'automne. En effet, le projet de décret initial retenait un seuil de trois MW qui aurait exclu la majorité des projets de petite hydroélectricité portés par les collectivités locales de montagne et alors même que pour atteindre les objectifs nationaux et européens en matière d'énergies renouvelables l'ensemble des modes de production renouvelable aurait dû être mobilisé et que les projets de petite hydroélectricité représentaient près de la moitié du potentiel de développement de la filière.
L'ANEM avait alerté à de nombreuses reprises le gouvernement sur les limites de ce seuil de trois MW. Elle avait également cosigné un communiqué de presse, le 28 novembre dernier, avec France Hydro Électricité et le Syndicat des énergies renouvelables afin d'expliquer l'importance des projets de petites hydroélectricités, premier gisement naturel d'énergies renouvelables des territoires de montagne.
La mobilisation des élus de la montagne a finalement porté ses fruits permettant ainsi à la petite hydroélectricité d'exprimer tout son potentiel.

L'hydroélectricité, l'énergie préférée des Français

9 Français sur 10

ont une bonne image de l'hydroélectricité et souhaitent son développement

(sondage IFOP pour le SER, octobre 2021)

Une énergie renouvelable montagnarde

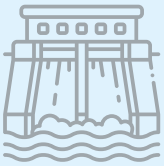

2 212

centrales hydroélectriques en montagne sur les

2 684

centrales en France métropolitaine

Interviews

Marie-Noëlle Battistel

députée de l'Isère, ancienne présidente de l'ANEM, présidente de la Commission locale de l'eau Drac-Romanche

« Il faut veiller à ne sélectionner que les cours d'eau qui ont une chance de continuer à être bien alimentés »

Compte tenu des évolutions climatiques, êtes-vous toujours favorable au développement de la petite hydroélectricité ?

La prévisibilité des productions hydroélectriques va certes devenir plus compliquée. Il va falloir anticiper et s'adapter aux périodes de sécheresse ou de grosses crues qui seront de plus en plus fréquentes. Sur certains cours d'eau, on peut même imaginer que, demain, on ne pourra pas faire de petite hydro parce que le débit sera insuffisant ou que les périodes d'exploitation seront beaucoup plus courtes. Mais on n'en est pas là. Il faut surtout veiller à ne sélectionner que les cours d'eau qui ont une chance de continuer à être bien alimentés, avoir une analyse économique toujours plus fine et également bien réfléchir aux endroits les plus propices à l'installation d'ouvrages afin d'assurer leur pérennité sur le long terme. Et il y en a encore !

Va-t-on voir apparaître de nouveaux ouvrages de petite hydro en montagne ?

Nous avons voté une loi d'accélération des énergies renouvelables dont l'hydroélectricité fait partie. Les commissions locales qui sont saisies pour avis sur les projets parviennent a créer un consensus entre les élus, les services de l'État, les industriels et les associations environnementales. En rajoutant quelques contraintes aux porteurs de projets, on y arrive quand même. Encore faudra-t-il que l'État ne traîne plus des pieds pour signer les autorisations, ce qui est fort dommageable car l'empreinte environnementale de ces ouvrages peut être quasi nulle.

CARTOGRAPHIE DES CENTRALES HYDRO-ÉLECTRIQUES EN MONTAGNE

80% des centrales sont en territoire de montagne.

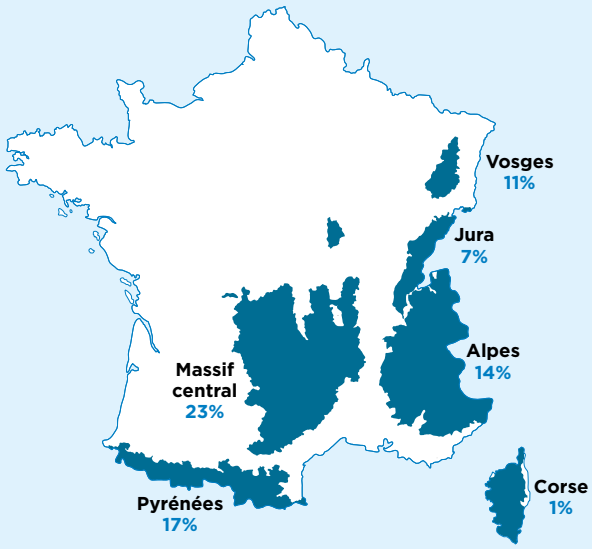

POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT HYDRO-ÉLECTRIQUE EN SITE VIERGE

Il s'agit des possibilités de création de nouvelles centrales et non de rénovation de centrales ou d'installations hydroélectriques sur des retenues déjà existantes.

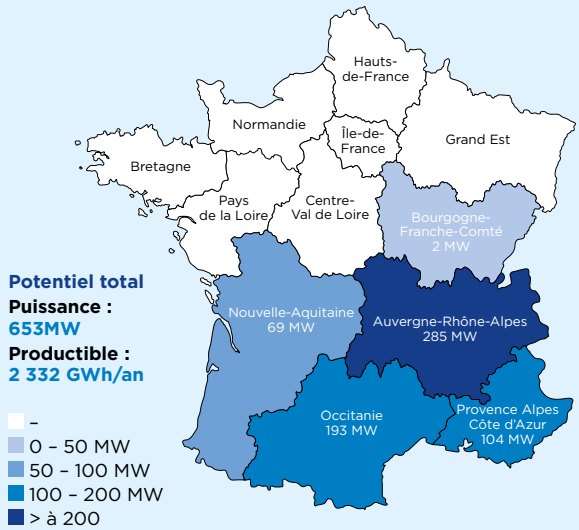

« L'énergie naturelle de la montagne, c'est effectivement l'hydro et la petite hydro »

Xavier Casiot, président, et Jean-Marc Levy, délégué général de France Hydro Électricité rappellent qu'à l'horizon 2030, les besoins en électricité auront augmenté de 10 % pour répondre à tous les usages, en tenant compte des efforts de sobriété qui sont indispensables.

Xavier Casiot
président de France Hydro Électricité

Jean-Marc Levy
délégué général de France Hydro Électricité

Comment encore mieux convaincre du caractère indispensable de l'hydroélectricité ?

Les petites centrales, quelle que soit leur puissance, font partie du service public de l'énergie. Rien de vraiment nouveau puisque c'est l'article 2 de la loi du 10 février 2000 qui le prévoit. Mais il est important qu'un porteur de projet « autorisable » (d'une puissance inférieure à 4,5 MW) puisse mettre en avant la contribution de son installation au service public de l'électricité, comme le souligne une récente jurisprudence de la Cour administrative d'appel de Lyon. En outre, les centrales hydroélectriques apportent aux communes de nombreuses taxes et redevances. Une petite centrale peut doubler, tripler ou quadrupler le budget communal. Une centrale est aussi une façon d'assurer un avenir de production d'énergie en local et à un prix maîtrisé. Chaque maire doit être conscient que l'énergie naturelle de la montagne, c'est effectivement l'hydro et la petite hydro. Cette continuité est fondamentale.

Comment accélérer l'installation de la petite hydroélectricité ?

L'hydroélectricité est une électricité qui peut encore être développée : nos cours d'eau pourraient permettre de produire jusqu'à 20% d'électricité renouvelable supplémentaire, soit 12 TWh environ. C'est considérable. Pour autant, les trois quarts sont empêchés par les classements des cours d'eau, élaborés en grande partie sur la base d'extrapolations qui remontent à quelques années et dont certains pourraient être réinterrogés par les communes, à la lumière des études *in situ* faites par des bureaux d'études indépendants. Le renouvellement des concessions est un autre serpent de mer. Dans ce domaine, les élus doivent pousser l'État à se mettre au diapason des autres pays européens sur l'avenir du régime juridique des concessions hydrauliques en France. Enfin, les maires ont intérêt à répondre à la consultation sur les zones d'accélération des énergies renouvelables pour y faire inscrire le potentiel hydroélectrique.

Comment expliquez-vous que de nombreuses oppositions subsistent ?

L'opposition aux projets hydroélectriques reste très marginale mais elle est saine dès lors qu'elle est constructive et menée en vue de perfectionner le projet et non pas de le saper. Nous sensibilisons nos adhérents à l'importance d'informer les parties prenantes très tôt dans l'élaboration des projets. Il leur revient d'expliquer que les autorisations préfectorales ne seront obtenues qu'à la condition que toutes les garanties environnementales soient réunies.

La rareté de l'eau s'accélère. S'il y a moins d'eau, que deviendront les petites centrales hydroélectriques ?

Hormis sur certaines zones géographiques très contraintes, la raréfaction de la ressource en eau ne devrait pas entraîner une baisse généralisée de la production d'hydroélectricité. Nous constatons et nous anticipons en revanche une modification des précipitations et donc des débits à gérer. À cela, la profession a les moyens de s'adapter, comme le démontrent certaines rénovations engagées ces dernières années.

Il faut abandonner les dogmes et les tabous. Il peut y avoir besoin à l'avenir de retenir l'eau, de créer des retenues, d'en rehausser certaines afin d'augmenter leur capacité au service de l'intérêt général. Les hydroélectriciens sont responsables et ingénieux, l'État peut compter sur leurs compétences.

À Peisey-Nancroix, un projet de microcentrale arrêté et un autre en contentieux

Les projets d'implantation de deux nouvelles installations hydroélectriques, portés par Gaz et Électricité de Grenoble, ont fortement divisé la population de la commune savoyarde.
Habitant depuis quarante-cinq ans à Peisey-Nancroix, Isabelle Desse est présidente de Nant Sauvage, une association créée en 2016 : « Non, nous ne sommes pas défavorables à l'hydroélectricité, se défend-elle. Il s'agit quand même d'une énergie renouvelable. Mais le projet sur le cours du Nant Bénin concernait une partie du territoire qui n'était pas du tout impactée par l'activité humaine et qui, au niveau paysager, est d'une extrême beauté ». La mobilisation locale appuyée par cette association a finalement conduit à l'arrêt du projet de microcentrale sur le Nant Bénin, qui venait de surcroît d'être labellisé « rivière sauvage » par l'AFNOR (Association française de normalisation).
Le second projet de la commune, qui prévoyait l'installation d'une nouvelle microcentrale sur le Ponturin, fait, lui, l'objet d'un recours en appel de France nature environnement bien qu'il ait obtenu les autorisations administratives nécessaires à sa réalisation.
Ces situations restent cependant marginales : la majorité des projets de centrales hydroélectriques sont menés sans opposition et bénéficient plutôt de l'adhésion citoyenne.

Dans les Pyrénées, EDF est un acteur très impliqué

Depuis Saint-Gaudens, Hélène Lacroix Gence gère 39 usines de petite hydroélectricité sur les 121 installations EDF dans les Pyrénées. Au-delà de l'évolution des obligations réglementaires environnementales et des attentes sociétales, cette gestion s'inscrit dans une approche durable.

© EDF Aristide Saillard

↖ Couronnement du barrage d'Araing (09)

« La moyenne d'âge de nos usines, c'est quatre-vingt-dix ans », se plaît à souligner Hélène Lacroix Gence. « Elles sont en bon état parce qu'elles ont été bien entretenues et elles observent point par point les nouvelles obligations environnementales ».
Contrainte ou pas, EDF se révèle du même coup grande protectrice de la biodiversité pyrénéenne.
Afin de préserver les milieux aquatiques, les débits réservés ont été augmentés. Un consensus a été trouvé pour certaines espèces de poissons comme les grands migrateurs (saumon, lamproie marine, truite de mer…) qui ont besoin de circuler entre la mer et des cours d'eau en altitude. Concrètement, cela s'est traduit par des aménagements de passes à poissons. « Et sur certains sites où on n'a pas la possibilité de créer ce type d'ouvrages en raison des hauteurs importantes, des ascenseurs à poissons ont été installés », ajoute la directrice du groupement d'exploitation hydraulique de Saint-Gaudens. Autre espèce très spécifique aux Pyrénées, le desman, petit insectivore doté d'une trompe et de pieds palmés qui vit sur les berges des rivières non polluées. Il a fallu s'assurer qu'il ne puisse pas être piégé dans les turbines. Les oiseaux aussi, la flore, les arbres…
« Notre mission première est la production d'énergies renouvelables, essentielle dans le contexte du changement climatique. Mais nous sommes également engagés pour concilier celle-ci avec la préservation de la biodiversité », apprécie Hélène Lacroix Gence. Est-ce vraiment possible ?
« L'équilibre est complexe mais c'est la condition pour que notre activité soit durable, dans tous les sens du terme. »

Étapes d'installation d'une centrale hydroélectrique

DU PROJET À LA MISE EN SERVICE : PRÉVOIR DE 3 À 6 ANS

ÉTUDE
1 À 2 ANS
Dépôt ou des dossiers réglementaires

INSTRUCTION
1 À 2 ANS
▶ Obtention des autorisations
(voire plus si nécessité d'enquête publique)

TRAVAUX
1 À 2 ANS
▶ Mise en route et raccordement au réseau électrique

Source : Guide Ademe – Démarches administratives, techniques et intégration des enjeux de continuité écologique (octobre 2017)

Événement

Mountain Planet, un Salon tourné vers l'avenir

Du 16 au 18 avril 2024, Alpexpo – Grenoble accueillera la 26e édition de Mountain Planet, le plus grand Salon mondial dédié à l'innovation en matière d'aménagement des montagnes qui a lieu tous les deux ans. Cette année marquera le 50e anniversaire de ce rendez-vous incontournable qui a su s'imposer aux professionnels du secteur.

Rendez-vous incontournable et international, Mountain Planet propose des pistes de réflexion, des temps d'échanges sur les défis futurs de l'industrie et du tourisme de montagne. Durant trois jours, les différents acteurs de l'écosystème montagne se réunissent sur 50 000 m² d'espace d'exposition à la recherche d'informations, de produits et de nouveautés. Le programme comprendra une cinquantaine d'événements avec la participation d'intervenants et de conférenciers aux horizons et aux profils différents. Comme chaque année, sera présenté le très attendu *Rapport international sur le tourisme de neige et de montagne*, rédigé par l'expert suisse Laurent Vanat, qui répertorie et analyse les données mondiales de plus de 2 000 stations à travers 68 pays. Ce rapport décrypte les investissements, la fréquentation et les évolutions des stations. Il offre une analyse approfondie de l'état actuel des montagnes. Le Salon organise également plusieurs tables-rondes aux sujets variés avec des speakers et des conférenciers internationaux. La première abordera les nouveaux super-pouvoirs des données, la deuxième se concentrera sur la fidélisation client ou le défi de l'hypersatisfaction. La troisième portera sur la RSE (responsabilité sociétale des entreprises). Une série de conférences est également organisée dont une proposée par l'ANEM qui traitera des enjeux de la rénovation énergétique pour l'immobilier de loisirs (lire p. 19).

Nouveautés 2024 :

- Village des start-up mettant en avant des entrepreneurs et leurs solutions innovantes.
- Village des transitions pour accueillir des entreprises spécialisées et novatrices autour de la mobilité, de l'énergie, de la gestion des ressources et des déchets.
- Village dédié aux drones. Cet outil polyvalent peut, entre autres, permettre une optimisation plus efficace des ressources, jouer un rôle crucial dans les opérations de secours mais également dans l'observation estivale de la végétation des montagnes.
- Village axé sur la construction et la rénovation durables.
- Espace dédié à l'économie circulaire.

Une édition 2024 qui offre également une opportunité de remise de trophées, les Mountain Planet Trophées : 50 ans d'innovation, en partenariat avec Montagne Leaders. Des distinctions seront attribuées dans différentes catégories telles que la mobilité, la biodiversité et le développement durable, les actions de diversification, le tourisme, la digitalisation et l'expérience client globale avec le coup de cœur du jury. Ces trophées récompenseront le travail des entreprises présentes au Salon à travers des réalisations récentes de leurs clients exploitants et gestionnaires de domaines skiables, collectivités dans les territoires de montagne, en France ou à l'international.

Pour valoriser les exposants auprès des visiteurs, l'équipe de Mountain Planet propose également sept parcours thématiques : gestion et entretien des domaines skiables, faire vivre la montagne en dehors du ski, transport par câble, risques naturels – viabilisation – aménagement, nouvelles technologies de l'informatique et de la communication au service de la montagne, gestion des ressources – environnement – développement durable, architecture, urbanisme et rénovation du bâtiment. Comme chaque année, le magazine *Innovation Book* mettra en lumière les innovations technologiques ou sociales, les tendances durables actuelles. C'est désormais un incontournable aussi bien en France qu'à l'international qui présente un condensé d'idées novatrices pour la filière montagne.

Plus d'informations sur : www.mountain-planet.com

La montagne recrute durant le Salon Mountain Planet

Le jeudi 18 avril, de 12h à 17h, Mountain Planet ouvre ses portes aux personnes à la recherche d'un emploi dans la filière de l'aménagement en montagne (ingénierie, exploitation, data, commercial, communication, digital, RH, accueil…). Les personnes intéressées par un emploi dans la filière de l'aménagement de la montagne pourront venir sur le Salon rencontrer directement les entreprises qui ont des postes à pourvoir et qui sont à la recherche de nouveaux talents.

Inscription gratuite sur le site : https://www.mountain-planet.com/la-montagne-recrute/

Logement

Décentralisation de la politique du logement – l'enquête de l'ANEM

Le 11 janvier, l'ANEM a lancé une enquête auprès des communes de montagne sur la décentralisation de la politique du logement.

Des répondants représentatifs de la montagne

62 communes et **5** intercommunalités, assez bien **représentatives de la diversité des territoires de zone montagne,** ont répondu à ce questionnaire. Les répondants représentent l'ensemble des massifs français (hors outre-mer).

Nombre de répondants par massif
Comparaison zone montagne

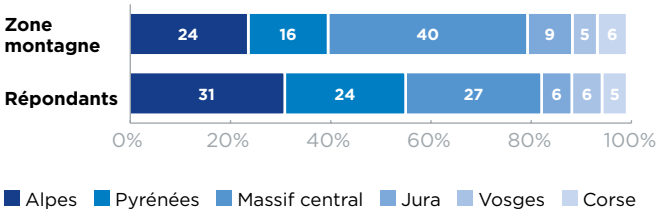

La majorité des répondants sont couverts par un **PLU ou un PLUi (54%),** près d'un tiers par le règlement national d'urbanisme (RNU) et une minorité par une carte communale, ce qui est une représentation assez exacte de l'ensemble des territoires de montagne. **32%** d'entre eux sont situés dans une **zone tendue**, contre 24% en moyenne en zone de montagne, ce qui montre la mobilisation plus marquée des communes en tension sur cette enquête.

Documents d'urbanisme

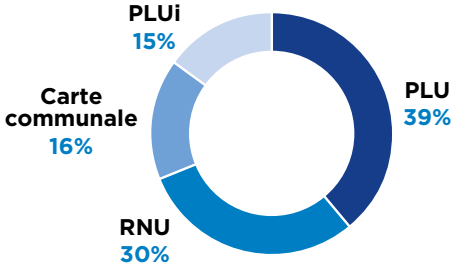

Une problématique générale d'accès à la résidence principale…

Les élus mentionnent des **préoccupations multiples.** La préoccupation principale est celle de l'**accès à une résidence principale,** pour presque **deux tiers des territoires**. Arrivent ensuite les préoccupations liées au **parc dégradé, à la vacance et au logement des saisonniers** pour un peu plus d'**un tiers des élus.** Certaines préoccupations sont plus marquées selon les massifs. L'accès à une résidence principale est par exemple considéré comme un sujet pour 82% des répondants issus du massif pyrénéen. Les zones tendues sont, elles, plus marquées par de fortes préoccupations liées au logement saisonnier (50%).

Préoccupations

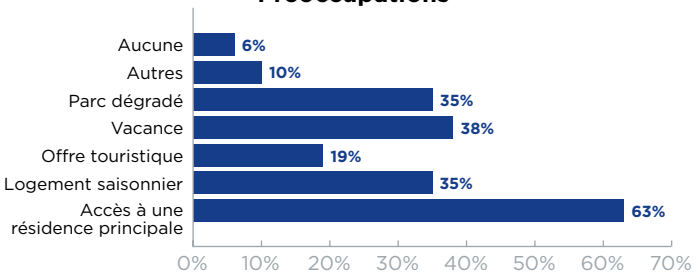

… dont les causes sont diverses et spécifiques aux territoires

Les élus dénoncent surtout l'insuffisance de la rénovation comme première cause de la crise du logement, suivie de l'insuffisance du foncier et des prix élevés.
Seuls **24%** des élus (et seulement 15% en zone tendue) dénoncent l'insuffisance de construction neuve.

Causes

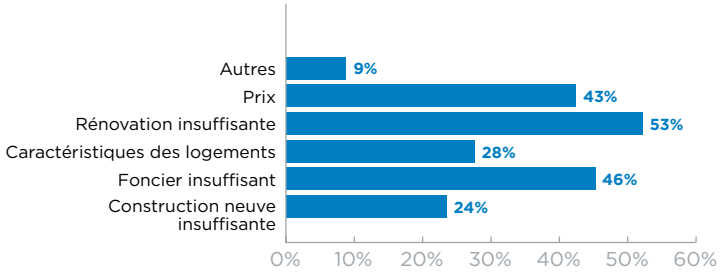

© Pixabay

↖ Samoëns (74)

Une grande prudence sur la décentralisation

37% considèrent que la maille de la décentralisation doit d'abord **dépendre des compétences concernées**.
Par ailleurs, **les communes les plus intégrées ayant un PLUi**, et *a fortiori* un PLHi, préfèreraient à **50%** la maille départementale, contrairement à celles couvertes par une carte communale qui privilégient l'intercommunalité, ce qui pose clairement la question de l'intercommunalité comme maille à privilégier.

Maille de la décentralisation de la politique du logement

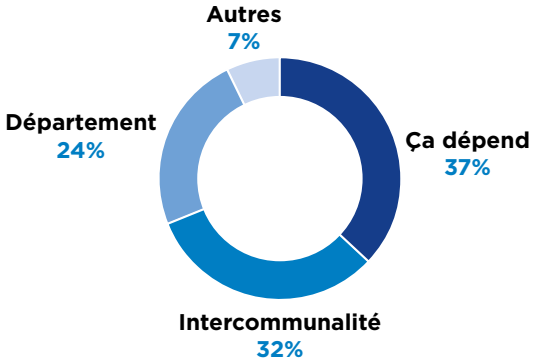

Des compétences décentralisées pour adapter les décisions en local

Les élus souhaitent surtout **décentraliser l'attribution des aides à la construction, à l'accession et à la rénovation** afin de pouvoir décider pour leur territoire. Par ailleurs, **87%** des élus souhaitent que la détermination des zonages liés au logement soit décentralisée. **90%** des répondants souhaitent enfin le renforcement des outils, notamment un droit de préemption renforcé.

Compétences à décentraliser

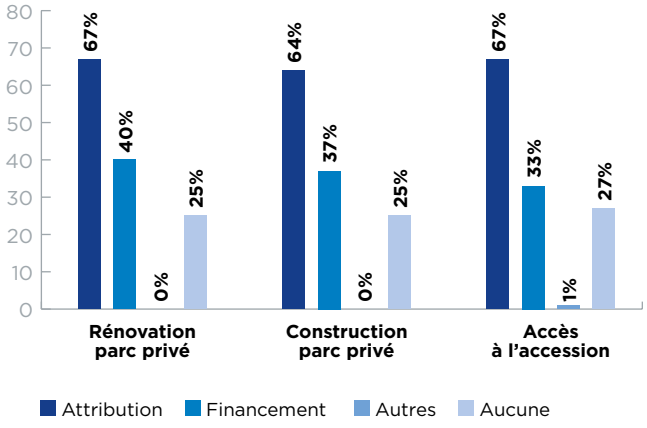

Pour accéder aux résultats complets du sondage, scannez le QR code ci-contre :

Anniversaire

Club alpin français Chambéry

L'esprit Club alpin est toujours vivant

Les 5 et 6 avril, à Chambéry, le Club alpin célèbre ses 150 ans sans avoir pris une ride.

© Nils Paillard - Collection FFCAM)

La délégation sportive sur l'escalade sur glace a été octroyée à la FFCAM en décembre 2022

« Il faut que tout change pour que rien ne change », cette éminente réplique d'*Il Gattopardo* (*Le Guépard*), chef d'œuvre de Giuseppe Tomasi di Lampedusa adapté au cinéma par Luchino Visconti**,** Nicolas Raynaud se fait un plaisir de l'appliquer à la lettre à la Fédération française des Clubs alpins de montagne dont il partage depuis peu la présidence avec Rémy Mullot et Sylvie Guérin. « Pour moi, explique-t-il, les Clubs alpins cela reste ça : un creuset utile aux montagnards qui y vivent et à ceux qui n'y vivent pas mais qui viennent pratiquer la montagne. C'est la trajectoire que les Clubs alpins suivent depuis 150 ans et la mission qu'il nous faut conserver et perpétuer. »

2 avril 1874 : la création du Club alpin français intervient à un moment où la société vit de profonds changements politiques, sociaux, technologiques mais où l'alpinisme demeure très peu pratiqué. L'article 1er de ses statuts lui réserve déjà une place de choix dans les futures évolutions : *le Club alpin sert de lien entre toutes les personnes que leurs goûts ou leurs études attirent vers les montagnes. Il a pour but de faciliter et de propager la connaissance exacte des montagnes de la France et des pays limitrophes.*

Cette philosophie a perduré mais pas seulement en tant que philosophie. L'optique n'a jamais été de sanctuariser la montagne mais de faciliter sa durabilité et la transmission. Dans les faits, en 150 ans, le Club alpin a permis à toutes les pratiques de montagne qui existent aujourd'hui de se développer en essayant toujours d'apporter ce qu'il fallait afin que ce terreau soit fertilisé. L'association a été très présente dans les réflexions sur les développements des territoires de montagne. « Les chemins, les accès, les routes, les stations de ski, les parcs nationaux etc., énumère Nicolas Raynaud. En même temps, nous siégeons dans des instances sportives liées à la montagne comme le Conseil des sports de montagne, mais aussi dans des organes qui s'occupent de l'aménagement des territoires de montagne, comme le comité de massif et le Conseil national de la montagne.

En 1996, le Club alpin prend le nom de Fédération française des Clubs alpins et de montagne (FFCAM) mais l'esprit reste le même, vigoureux et entreprenant. Parmi les priorités de demain : la question de l'ouverture à de nouvelles pratiques et de nouveaux publics en continuant à intensifier la politique en direction des jeunes, la prise de conscience accrue de la fragilité des environnements et des écosystèmes montagnards. Le programme de la Fédération française des Clubs alpins et de montagne se projette aussi sur l'accès à l'autonomie, la formation à la sécurité, le développement combiné des activités, l'accueil en montagne à travers son parc d'hébergement et sur ses valeurs immuables : que rien ne change pendant encore au moins 150 ans.

Les chiffres clés de 2023

435
clubs
&
53
comités territoriaux

320 000
nuitées dans les refuges et chalets

110 000
licenciés dont 42% de femmes

9 200
bénévoles

Vie de l'ANEM

Inondations : audition de l'ANEM au Sénat

Le 12 mars dernier, Pascale Boyer, présidente de l'ANEM, a été auditionnée par Jean-François Rapin, sénateur du Pas-de-Calais, et Jean-Yves Roux, sénateur des Alpes-de-Haute-Provence, dans le cadre de leur mission commune de contrôle sur les inondations survenues en 2023 et début d'année 2024.
Cette audition a été l'occasion de rappeler les spécificités du risque inondation en montagne, liées à la topographie des territoires qui entraîne une montée des eaux rapides – accentuée par la fonte des neige – et des crues torrentielles, charriant énormément de matériaux et causant des dégâts importants. Si les élus sont accompagnés dans la gestion de crise, l'accent doit être mis dans la résilience des territoires sur le temps long (voir *PLM* de février 2024) et la prévention. Sur ce dernier point, l'ANEM se félicite qu'un décret du 31 janvier 2024 simplifie les procédures d'entretien des cours d'eau, proposition qu'elle avait faite en 2021 aux candidats à l'élection présidentielle.

© Shutterstock

↖ Breil-sur-Roya (06), 10 juin 2020

La question du financement du risque inondation sera au cœur des discussions à venir : comment sécuriser le fonds Barnier ? quelle réforme pour une taxe GEMAPI qui tienne compte d'une nécessaire solidarité amont/aval ?

Retrouvez l'ANEM au Mountain Planet

Tous les deux ans, depuis 1974, les acteurs de la filière, exposants et visiteurs, se retrouvent au Mountain Planet, devenu le plus grand Salon international dédié à l'aménagement et aux innovations des territoires de montagne.
L'ANEM, qui copréside cet événement, vous attend sur son stand du 16 au 18 avril (stand 719 – allée 7 – hall HJM). Elle organise également le mercredi 17 avril, de 10h à 11h dans l'Agora, une conférence sur « L'immobilier de loisirs : les enjeux de la rénovation énergétique ».
En effet, les discussions actuelles sur une extension possible des obligations de performance énergétique aux locations de meublés de tourisme viennent mettre un nouveau coup de projecteur sur l'immobilier de loisirs. Au regard des défis considérables à relever en matière de lutte contre le réchauffement climatique, il est légitime que le parc immobilier de loisirs participe à l'effort national de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Mais l'extension de ces obligations pose forcément des enjeux, tant en matière de financement que de calendrier et de conséquences en matière touristique.

MOUNTAIN PLANET

Autant de sujets qui seront débattus par les élus et les professionnels de la montagne. Cette conférence fera ainsi intervenir :

- Pascale Boyer, députée des Hautes-Alpes et présidente de l'ANEM ;
- Claude Jay, maire de Les Belleville, commune support des stations des Menuires et de Val Thorens ;
- Sylvain Charlot, délégué montagne chez Atout France ;
- Alexandre Maulin, vice-président de la CAT (Confédération des acteurs du tourisme) et président de DSF (Domaines skiables de France) ;
- Jean-Marc Filippini, co-fondateur de MMV, spécialiste des vacances Club en résidence à la montagne et filiale de la Compagnie des Alpes (CDA), et directeur RSE de la Business Unit hébergement et distribution de la Compagnie des Alpes.

rencontres

France Hydro Electricite

Le salon professionnel de la filière hydroélectrique

18 > 19 JUIN 2024

AGEN AGORA

80 exposants confirmés

500 participants attendus

100% HYDRO

Inscriptions en cours

www.rencontres-france-hydro-electricite.fr

Inscription gratuite avec le code **ANEMRENC2024** (sur le tarif visiteur non adhérent)

Producteurs • Porteurs de projets • Bureaux d'études • Fournisseurs • Prestataires de services

Evenement organisé par France Hydro Electricité

Avec le soutien

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

ANEM
ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS DE LA MONTAGNE

PUISSANCE HYDRO
Le magazine de l'hydroélectricité

ENERGIE D'ICI

envinergy

FIBER

MJ2 technologies

WATEC Hydro